

Service instructeur
Service Insertion et Développement Local

N° CP-2015-3-4-6

Service consulté

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION CONCERNANT LE FINANCEMENT
DE QUATRE POSTES D'ÉDUCATEURS SPÉCIALISÉS AU PROFIT DE LA
VILLE DE MULHOUSE ET INTERVENANT AU SEIN DE COLLÈGES**

Résumé : Le Conseil Général soutient, depuis quelques années, différents projets, dont celui de la Ville de Mulhouse, qui viennent compléter les missions de Prévention Spécialisée traditionnelles assurées par deux associations.

Dans la continuité de cette prise en charge, il est proposé d'autoriser la signature de la présente convention avec la Ville de Mulhouse, au titre de l'année 2015, consistant à financer quatre postes d'éducateurs spécialisés intervenant au sein des collèges, à hauteur de 127 532€ maximum par année pleine.

Les actions de la Prévention Spécialisée visent à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion et la promotion sociale des jeunes et des familles en grande difficulté. Elles s'inscrivent dans le cadre de la protection de l'enfance (articles L 121-2 et L 221-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles).

Depuis 2001 le Conseil Général a décidé de financer à la Ville de Mulhouse, deux postes d'éducateurs spécialisés intervenant dans des collèges situés en zones sensibles, afin de développer des actions de prévention en milieu scolaire. Ils s'adressent ainsi prioritairement aux jeunes collégiens de 11 à 16 ans.

Ils travaillent en articulation avec les coordinateurs en charge des Coordinations Territoriales Prévention et Sécurité à Mulhouse afin de développer leur action tant au sein des collèges conjointement avec le personnel éducatif, qu'en lien avec l'environnement des élèves (parents, partenaires, ...).

Une convention lie ainsi le Département et la Ville de Mulhouse depuis 2002.

En 2012, le Département et la Ville de Mulhouse ont décidé de porter à quatre éducateurs, le nombre de travailleurs sociaux diplômés d'Etat, financés par le Département.

Une nouvelle convention est proposée pour une durée d'un an, soit du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015. Elle précise la prise en charge de quatre postes d'éducateurs spécialisés voire assistants sociaux diplômés d'Etat, intervenant au sein de collèges, en lien avec les Coordinations Territoriales Prévention et Sécurité correspondantes.

En conclusion, il est proposé :

- ❖ d'approuver la convention entre le Département du Haut-Rhin et la Ville de Mulhouse concernant les 4 postes d'éducateurs collèges, au titre de l'année 2015, jointe en annexe au rapport, et de m'autoriser à la signer,
- ❖ d'accorder une participation de 127 532 € à la ville de Mulhouse pour le financement de ces postes,
- ❖ d'autoriser le versement de cette participation qui sera imputée sur le programme H711 imputation 65-51-6568-3037-010 du Budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER